

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE N° 3
du 16 décembre 2024**

Réuni le : 16 décembre 2024

Heure de début de séance : 17 h 00 Heure de fin de séance : 19 h 30

	NOM PRÉNOM	QUALITÉ
Présidente de séance	Madame Dalila MESSEGHEM	Proviseure du LFIB
Secrétaire de séance	Madame Sasa CHAUVET	Secrétaire de direction
Secrétaire adjointe de séance	Madame Claire SALMON-BESNARD	Représentante des enseignants du 1er degré

Nombre de membres présents 21

Voix délibérative : 17

Quorum : 10

Nombre de membres présents
à titre consultatif : 4

Le procès-verbal de la séance du 14/11/2024 est approuvé refusé



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Conseil d'Établissement
Le lundi 16 décembre 2024 à 17h en salle polyvalente

Prénom-NOM	Statut de membre	Signature
Mme Dalila MESSEGHM	Provisure (Présidente)	
Mme Lise TALBOT-BARRE	COCAC	
Mme Magosha FREQUELIN	Attachée de coopération pour le français	
Mme Chamila BALBOLIA	Provisure adjointe	
M. Blaise FENART	Directeur des classes primaires	
M. Christophe MONIER	Directeur Administratif et Financier	
Mme Fabienne FAURE	Conseillère Principale d'Éducation	
Mme Claire SALMON-BESNARD	Représentante des enseignants du primaire (Titulaire)	
Mme Katie WILKINSON	Représentante des enseignants du primaire (Titulaire)	
Mme Radia CHAABA	Représentante des enseignants du primaire (Suppléante)	
M. Grégoire FISCHER	Représentant des enseignants du primaire (Suppléant)	
Mme Audrey YENSUDCHAI	Représentante des enseignants du secondaire (Titulaire)	
Mme Laurence BARRET	Représentante des enseignants du secondaire (Titulaire)	
M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
M. Loris CAMPAN	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
M. Georges GONÇALVES	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
M. Jean-Sébastien RAVON	Représentant des enseignants du secondaire (Suppléant)	
Mme Chuanphit KHAMDEE	Représentante des personnels non-enseignants (Titulaire)	
M. Chaneak CHUERPHAN	Représentant des personnels non-enseignants (Suppléant)	

Lycée Français International de Bangkok
Etablissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
498, Soi Ramkhamhaeng 39 (Thepleela 1), Wangthonglang, Bangkok 10310, Thaïlande
Tél. : +66 2 934 8008 | Fax : +66 2 934 6670 | administration@lfib.ac.th | www.lfib.ac.th

1/2

Mme Catherine BARBIER	Représentante des parents (Titulaire)	Abscuse
Mme Solène LE DOZE	Représentante des parents (Titulaire)	
M. Patric RENAULT	Représentant des parents (Titulaire)	
M. Grégory PLACÉ	Représentant des parents (Titulaire)	
M. Abel TALBI	Représentant des parents (Suppléant)	
Mme Kanokporn DELPECH	Représentante des parents (Suppléante)	
Mme Siline NG	Représentante des parents (Suppléante)	
Mme Florence BODIER	Représentante des parents (Suppléante)	
M. Clément RODET	Représentant des élèves (Titulaire)	
M. Tyme SUTTISOM	Représentant des élèves (Titulaire)	Tyme
Mme Fantine COQUILLE	Représentante des élèves (Suppléante)	
M. Arsène LECOINTRE	Représentant des élèves (Suppléant)	
Membres de voix consultatives		
M. Guillaume CARIO	Coordinateur délégué de l'AEFE, Chef du secteur Asie et Pacifique	
M. Fabien DEBUTTE	Adjoint au Chef du secteur ASIE	
Mme Carole JOSSE	Consule de France	Excusée
Mme Chananao VARUNYOU	Provisseure thaïe	
M. Isadore REAUD	School Manager	
M. Claude BAUCHET	Conseiller Consulaire	Excusé
M. Christian CHEVRIER	Conseiller Consulaire	
M. Eric MINE	Conseiller Consulaire	
M. Marc LAVAL	Conseiller Consulaire	Excusé
M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL	Président du Bureau de l'APE Membre	
Mme Nadia ALTAMIRANO PANZANI	Membre du Bureau de l'APE	

La réunion a commencé à 17h00. Le nombre des membres avec voix délibérative est à 14.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du Procès-verbal du CE n° 2 du 14 novembre 2024
4. Programme d'actions annuel école-collège
5. Voyages scolaires : Ferme de ferme de Lek et Saraburi
6. Carte des emplois : fermeture au 31 août 2025 du poste n°12445 (Professeur des écoles)
7. Point sur le projet immobilier "LFIB 2032"
8. Questions diverses

1) Désignation des secrétaires de séance

Madame Sasa CHAUVET, secrétaire de direction, est désignée secrétaire de séance.
Madame Claire SALMON-BESNARD est désignée secrétaire adjointe.

2) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis au vote :

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3) Approbation du PV du CE du 14 novembre 2024

Le nombre des membres de voix délibérative est passé à 15.

Le PV du CE est soumis au vote :

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

4) Programme d'actions école collège

Monsieur le directeur présente le [programme d'actions annuel école/collège](#).

Aucune question n'a été posée, le programme d'actions école/collège est soumis au vote. Le nombre des membres de voix délibérative est passé à 17 :

Contre	Abstention	Pour
0	0	17

5) Voyages scolaires

Les voyages scolaires avec nuitées doivent faire l'objet d'une double validation par le Conseil d'établissement :

- L'autorisation donnée à la cheffe d'établissement d'organiser le voyage
- L'autorisation donnée à l'établissement de demander une participation des familles

Il est important de noter que les projets de voyage présentés sont validés d'un point de vue pédagogique par la Cheffe d'établissement, la Provisseure-adjointe ou le Directeur du Primaire.

Le budget du lycée prend en charge les parts des accompagnateurs. Les élèves boursiers verront leur participation baisser à hauteur de la quotité de bourse. Un élève boursier à 100 % sera intégralement pris en charge par l'établissement.

Classe découverte des 4 classes de CE1 et la CE1/CE2 à la Ferme de Lek

Du jeudi 13 au vendredi 14 mars : 3 classes (66 élèves)

Du Jeudi 20 au vendredi 21 mars : 2 classes (44 élèves)

4 Classes de CE1 et la classe de CE1/CE2

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Contre	Abstention	Pour
0	0	17

La participation des familles s'élève à 4 850 THB / participant.

Les représentants des personnels constatent que les tarifs s'avèrent élevés pour un voyage d'une nuitée en Thaïlande. Le DAF informe qu'il s'agit de devis reçus du prestataire par l'intermédiaire du service achats. En cas de surplus, les familles seront remboursées comme dans les années précédentes.

Les représentants des personnels considérant que l'établissement est censé prendre en charge la totalité des dépenses des projets de voyage pédagogique, s'abstiennent systématiquement sur la participation des familles.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 4 850 THB :

Contre	Abstention	Pour
0	8	9

Voyage au Centre of Learning Network for Region (CLNR) Chulalongkorn University, Saraburi

Du 15 au 17 janvier 2025 : toutes les classes de 2nde et les élèves de Terminale suivant l'enseignement de spécialité de SVT

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Contre	Abstention	Pour
0	0	17

La participation des familles s'élève à 3 500 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 3 500 THB :

Contre	Abstention	Pour
0	6	11

Remarques des représentants des parents :

Certains niveaux de classe n'ont pas de voyage prévu depuis l'an dernier. Il serait judicieux de répartir les projets de voyages d'une manière que tous les élèves puissent en bénéficier.

Madame la Proviseure explique que les voyages scolaires ne sont pas automatiques. Ils s'inscrivent dans les projets pédagogiques, dépendant du programme de chaque niveau, en ligne avec le projet d'établissement et de la volonté des enseignants pour les organiser. Ce n'est pas une obligation.

Les représentants des enseignants du 2nd degré ajoutent qu'ils entendent la remarque des parents et restent vigilants pour équilibrer la participation des élèves à des voyages. Cependant, chaque projet pédagogique doit correspondre au programme. La charge de travail et la responsabilité des enseignants sont significatives.

Un enseignant revient sur le coût de certaines sorties et sur les moyens de transport. Il demande, si le train, en tant qu'alternative au bus et à l'avion pourrait être envisagé, dans la mesure où les tarifs associés aux trains sont moins élevés. La durée de trajet peut être plus longue mais acceptable pour les voyages de plusieurs jours.

Le School Manager répond qu'il n'y a pas d'interdiction d'organiser des voyages scolaires en train.

6) Carte des emplois : Fermeture au 31 août 2025 du poste n° 12445 (professeur des écoles)

Madame la Proviseure explique que 3 postes d'enseignants en détachement n'ont pas été pourvus à la rentrée de septembre 2024 :

- 2 postes d'enseignant du 1er degré, dont un suite au refus de détachement de l'académie d'origine du candidat retenu qui est intervenu tardivement et donc trop tard pour procéder à un nouveau recrutement, et un autre pour lequel la personne recrutée a rencontré des problèmes administratifs.
- 1 poste de professeur d'Histoire-Géographie, pour raisons de santé de l'enseignante recrutée également signalées à la dernière minute.

Dans la politique de restrictions de dépenses de l'Agence, il a été demandé la fermeture d'un de ces 3 postes. Sans le problème de visa de l'enseignante recrutée pour le poste N° 12445, un des deux autres postes devrait être supprimé. Pour l'établissement, le gel de ces trois postes a un impact budgétaire équivalent à 3 postes créés en contrat local. À la rentrée de septembre 2025, il faut absolument que les 2 postes restants soient pourvus afin d'éviter une autre suppression.

Les représentants des personnels expriment leur incompréhension sur cette directive de l'Agence, qui est à la fois pour le rayonnement et la présence forte des français dans le monde mais qui pénalise les établissements par cette mesure de contrainte budgétaire. De plus, le Conseil d'établissement se réunit trop tard pour faire un recours ou quoi que ce soit avant le CSA du 18 décembre. Ils aimeraient savoir comment vont réagir les organisations syndicales.

La représentante du Bureau de l'APE se pose la question jusqu'où vont les économies de l'AEFE car ce sont les parents qui financent le fonctionnement du lycée avec les frais de scolarité.

Un parent élu a demandé de clarifier pour tous si l'on reçoit ou non les fonds associés aux postes en détachement vacants quand ils sont pourvu par contrat local au lieu de personnel en détachement.

La Direction répond que le LFIB ne reçoit pas les fonds quand c'est un contrat local au lieu d'un personnel en détachement. La proviseure confirme que la fermeture de ce poste n'a aucun impact sur la création du poste de proviseur adjoint pour la rentrée de septembre 2025. Le recrutement est en cours.

La fermeture du poste est soumise au vote par bulletin secret.

Contre	Abstention	Pour
12	0	5

7) Point sur le projet immobilier "LFIB 2032"

Le School Manager fait le point sur le projet immobilier 2032 : le groupe de travail "LFIB 2032" s'est réuni le 25 novembre dernier. Afin de débloquer la situation quant à l'absence de réponse de la part des propriétaires, il a été décidé de leur adresser une lettre écrite par un avocat avec une nouvelle proposition de renouvellement de bail et imposant une date butoir au 31 mars 2025, ce qui leur accorderait un dernier délai d'environ 3 mois. La lettre inclura aussi une demande d'achat du terrain au cas où ils seraient prêts à changer d'avis sur ce point. En parallèle, le groupe de travail travaillera avec des sociétés expertes pour permettre d'avoir des données chiffrées à comparer concernant les coûts de rénovations des bâtiments (en cas de prolongation du bail) et les coûts d'une construction de structure identique (en cas de délocalisation). La prochaine réunion du groupe de travail est prévue de manière tentative le 7 janvier 2025.

Les représentants des personnels demandent plus de précisions concernant le prix de l'achat d'un terrain. Le School Manager répond à titre indicatif que le terrain actuel du LFIB mesure 20 raïs deux terrains de superficie équivalente dans la même géographie à la vente ont été étudiés. L'un coûte 700 millions THB, et l'autre qui est situé à proximité d'une zone développée coûte plus de 1 milliard THB (après vérification, le montant exact était de 2.8 milliard THB). Dans tous les cas, pour une éventuelle délocalisation du LFIB via l'achat d'un terrain, la mission sera confiée à une agence experte.

Les représentants des enseignants demandent si un cahier des charges avec un programme a été réalisé. La réponse est non. Cela interroge les représentants : comment chiffrer le projet dans ce cas ? Les représentants des enseignants demandent si la Fondation compte missionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aider, donc, à élaborer un programme et un cahier des charges. Le School Manager parle de la volonté de missionner une société.

Les représentants des personnels évoquent la problématique de la capacité d'accueil aujourd'hui limitée, ce qui rend le LFIB moins compétitif par rapport aux autres écoles internationales à Bangkok. Une capacité d'accueil plus importante permettrait d'avoir des locaux plus attractifs, répondant mieux aux attentes des familles françaises qui scolarisent actuellement leurs enfants dans des autres écoles internationales. Le School Manager indique que s'il était envisagé d'accueillir plus d'élèves tout en restant sur le site actuel, il faudra rénover en verticalisant.

Les représentants des parents remontent les inquiétudes des parents puisque la question de l'avenir du lycée après 2032 a été discutée depuis des années sans avancement concrétisé. Plus le temps passe, moins le lycée aura de choix. Quel est le délai de préavis pour confirmer le renouvellement ou non renouvellement du bail ? S'il faut déménager et construire sur un nouveau terrain, il faudrait sûrement compter au moins 3 ans de préparation avec une période de construction à prévoir. Beaucoup de parents des élèves de bas âges aujourd'hui ne sont pas rassurés et se posent la question s'ils ont fait un bon choix de mettre leurs enfants dans le système scolaire français qui est spécifique et différent des autres systèmes soit thaï soit anglophones. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle le lycée a du mal à recruter de nouvelles familles.

Madame la COCAC répond que si le lycée arrive à négocier avec les propriétaires pour rester sur le terrain actuel, il est possible de projeter les infrastructures mieux adaptées pour pouvoir accueillir plus d'élèves. Le DAF précise qu'il serait alors possible de phaser les différentes étapes de rénovation dans ce cadre.

Les représentants des personnels demandent si une contribution financière de l'AEFE et/ou une aide de l'État (via l'ANEFE) à ce projet est envisageable ?

Sur la question posée, dans le cadre d'un nouveau projet immobilier complet à l'extérieur du site actuel, d'un soutien de l'état Français via l'ANEFE, le DAF précise que l'Etat Français garantit toujours les prêts immobiliers des établissements français selon une procédure longue et complexe et avec une structure qui se nomme désormais COGAREF.

En ce qui concerne l'AEFE compte tenu des montants financiers en jeu qui sont importants, le DAF indique que dans le cadre des restrictions budgétaires actuelles il ne faudra pas s'attendre à une contribution importante de l'AEFE. Avec l'avocat, le lycée va préparer une lettre d'intention claire avec une date butoir sans attendre le dernier moment. Le budget de 2025 a prévu des honoraires d'études pour financer les différentes expertises nécessaires (juridiques, de construction...)

Compte-tenu des informations données ce jour (lettre d'avocat aux propriétaires), les représentants des enseignants demandent si la date limite pour la prise de décision qui avait été fixée à fin janvier 2025 (cf. CR du CE du 14 novembre) tient toujours.

Madame la COCAC répond que non, puisqu'il est donné aux propriétaires jusqu'à fin mars pour répondre à la sollicitation de la Fondation. Cependant, précise-t-elle, le fait d'avoir imposé une date butoire pour la prise de décision a permis de "faire bouger les choses".

L'achat du terrain actuel semble être la meilleure solution. Le lycée pourrait s'engager dans des investissements plus pérennes. Les représentants des enseignants ajoutent que l'attente de la réponse des propriétaires du terrain n'empêche pas la Fondation de travailler sur un programme : quel que soit le site retenu, le projet ne pourra se construire que sur la base d'un programme clair.

La trésorière du Bureau de l'APE rappelle que les parents aujourd'hui sont en train de financer l'avenir du LFIB mais il y en a beaucoup dont les enfants ne seront plus là après 2032. Elle propose d'inclure les représentants des enseignants dans le groupe de travail. Puisque le projet d'immobilier du lycée relève de la responsabilité de la Fondation Française pour l'Éducation (détenteur de la licence du LFIB), le School Manager demandera l'avis de la FFE concernant une modification de la composition du groupe de travail.

8) Questions diverses

8.1 Questions des parents :

Question non répondue lors de la réunion précédente pour raison de temps limité :

Orientation : Serait-il possible d'avoir le parcours post-bac des anciens élèves ?

Exemple: créer sous-catégorie sur site avec toutes les promotions par année - très utile et page consultée non seulement par les élèves mais les parents également.

Aussi, Réseau Alumni. D'autres Lycée internationaux le font d'une forme ou d'une autre

Réponse de la Provisure

Il existe déjà plusieurs sites regroupant ces informations :

- *Page Site web du LFIB <https://lfib.ac.th/orientation-post-bac/>*
- *Groupe Facebook "Association des anciens élèves du LFIB - LFIB Alumni" géré par l'assistante du CDI. Aujourd'hui 868 anciens élèves sont membres de ce groupe. <https://www.facebook.com/groups/422338225192754>*
- *Réseau Agora de l'AEFE. Tous les élèves de la 2nde à la Terminale sont incités par le PRIO à s'y inscrire. Les parents intéressés peuvent également créer un compte et participer à ce forum mondial. <https://agora-aefe.fr/>*

Question n° 1 - Pouvez-vous imposer au Café Maria de mettre en place de façon visible une queue prioritaire (un coupe file) pour les parents du LFIB afin qu'ils ne soient pas obligés d'attendre derrière les hordes d'étudiants du SISB et pour ces derniers de ne pas ronchonner lorsque certains parents font valoir ce droit de priorité ? Merci.

Réponse du School Manager

Nous ne pouvons pas l'imposer, mais en discuterons avec eux. Ils semblaient d'accord sur le principe pour une problématique très similaire. Nous allons leur en parler pour voir ce qui est possible de façon pratique.

Question n° 2 - Qu'en est-il du service de garderie qui avait été évoqué pour Septembre 2024 ?

Réponse du Directeur du Primaire

Il est prévu une période d'essai après les vacances de février, le temps de recruter en janvier une personne à temps partiel (20h) qualifiée pour un temps de surveillance en partie dédiée après 14h. Ce service sera payant (250 thb/h).

Question n° 3 - Qu'en est-il de la création d'un foyer pour les collégiens ? Il reste des espaces non utilisés dans l'ancien bâtiment de la Maternelle.

Réponse de la CPE

Le lycée pourrait mettre cette question dans la réflexion mais la priorité d'aujourd'hui est de réorganiser le service de la Vie Scolaire qui compte actuellement 4 assistants d'éducation dont 2 à temps partiel pour surveiller 480 élèves. Il existe déjà la salle de permanence pour les collégiens, le foyer pour les lycéens et une salle de travail pour les élèves de Terminale. En ajoutant un autre espace pour les élèves, il faut ajouter aussi un adulte pour la surveillance. Il ne faut pas oublier que l'équipe de Vie Scolaire gère aussi les appels téléphoniques, les mails des parents, les absences des élèves et des enseignants, le rattrapage des devoirs. D'ailleurs, beaucoup de réunions et d'épreuves du DNB et du Bac ne sont plus organisées en salle de permanence comme avant. La salle de permanence reste dans la plupart du temps à la disposition des collégiens.

Un représentant des enseignants ajoute que l'ancien bâtiment de la Maternelle est actuellement occupé par des salles de classe, salle de travail des enseignants, le service de reprographie, salle de stockage du matériel informatique et salles de repos des prestataires (SDS et PCS).

Question n° 4 - Est-il envisageable de stocker ailleurs/jeter ce qui encombre de nombreuses salles de classe derrière la réception afin de rendre accessible de nouvelles salles ?

Réponse du School Manager

Le manque d'espace de stockage est une des problématiques récurrentes au LFIB, il n'est actuellement pas possible de libérer la salle dédiée au stockage d'équipements de l'équipe technique et d'inventaires du service des achats dans la rotonde.

Nous tentons cependant de libérer l'espace central de ce bâtiment pour qu'il puisse servir de lieu d'exposition.

Question n° 5 - Les absences de professeurs est un problème certes compliqué mais qui ne doit pas rester sans solution. Afin d'essayer d'évaluer l'ampleur du problème et de pouvoir y remédier plus facilement, pouvez-vous recueillir le nombre d'heures d'absence par niveau (ex : 4ème), par classe (ex : 4èmeB) et par matière?

Réponse de la Provisure

La direction essaie autant que faire se peut de remplacer les professeurs absents. En fin d'année scolaire, au moment des bilans, seront présentées les heures non remplacées pour l'année scolaire.

Les représentants des personnels proposent un kit d'accueil pour les remplaçants, comment récupérer les clés des salles, l'utilisation du Pronote, plan du site. De plus, il faut distinguer les conditions des remplacements ponctuels et ceux de longues périodes.

La Provisure adjointe confirme que tous les remplaçants sont habituellement accueillis par elle-même en personne et reçoivent toutes les informations nécessaires. Le Directeur du Primaire rappelle que la plupart des absences sont imprévisibles car elles sont liées à des accidents ou maladies. La Direction essaie de trouver des solutions au plus vite que possible dans le respect des conditions légales (catégorie de visa, permis de travail, etc.), qui ne sont pas si simples.

Les représentants des parents constatent toutefois des efforts de remplacements et des améliorations au niveau des absences des enseignants.

Il est évoqué le problème de remplacement au Primaire. La vacataire qui venait en soutien pour les remplacements occasionnels n'est plus disponible. Le lycée recherche une personne qui pourra assurer des vacances de remplacement.

Question n° 6 - Pouvez-vous expliquer la procédure d'approbation d'un nouveau calendrier scolaire ? Il est difficile de comprendre pourquoi après un vote massif des parents en faveur des vacances d'Avril pendant Songkran, le nouveau calendrier 2025-2026 tarde à être approuvé. Nous souhaitons rappeler que comme le 15 Août en France, la Thaïlande pendant Songkran est à l'arrêt et que de nombreuses sociétés ferment sans pouvoir donner la possibilité à leurs employés entre des congés en Avril ou en Mai avec toutes les conséquences que cela implique pour les parents et leurs enfants (parents non disponibles en Mai, difficulté pour les enfants de vacances communes avec leurs cousins thaïlandais, peu ou pas de camps et d'activités pour les enfants en Mai...). La proposition pour des vacances en Mai est donc la plus éloignée à la fois des fêtes traditionnelles de notre pays hôte et des dates de vacances des 3 zones françaises fixées par l'Education Nationale.

Réponse de la Provisoire

Les années précédentes le calendrier était voté au CE entre février/mars; pas de changement cette année, mais une nécessaire consultation des différents acteurs de la communauté scolaire pour essayer de trouver un compromis entre intérêts pédagogiques et le respect de la culture du pays d'accueil. La prochaine réunion est prévue le mercredi 15 janvier. Les élèves seront inclus dans le groupe de travail.

Les représentants des enseignants rappellent que le calendrier scolaire de cette année est en ligne avec le calendrier des autres établissements dans la Zone. Beaucoup d'établissements, comme en France, ont un calendrier imposé directement par la Direction, sans besoin de consultation des parents. Madame la Provisoire confirme que, conformément à la circulaire de l'Agence N°0701 datée du 1er octobre 2024, il faut toutefois tenir compte des singularités du contexte local. La concertation doit s'opérer en amont avec tous les membres de la communauté éducative : parents d'élèves, élèves et personnels.

Question n° 7 - Le LFIB peut-il s'engager à organiser une minute de silence dans toutes les classes de collège et de lycée à partir de l'année prochaine pour commémorer le 11 Novembre qui n'est pas férié ici ?

Réponse de la Provisoire

Les minutes de silence ne s'organisent pas à la demande de quelques parents. Il s'agit d'un engagement de la communauté française. Elles se décident à un autre niveau.

Un représentant des enseignants du Secondaire confirme que le 11 novembre s'inscrit dans le programme du Primaire et du Secondaire. La minute de silence pour le 11 novembre n'est organisée nulle part dans les écoles en France. Au LFIB, une cérémonie du drapeau Souvenir de France a été organisée l'an dernier. Le Drapeau est aujourd'hui exposé au CDI. Chaque année, les élèves du CVC et CVL et la chorale du lycée participent à la cérémonie organisée à l'Ambassade. Ces activités pédagogiques sont publiées sur le site de l'Ambassade de France et d'autres canaux de communication et par la suite relayées par le service de communication du lycée.

Question n° 8 - Envisagez-vous la création d'un banc de l'amitié en primaire et au collège ?
(Le banc de l'amitié est un dispositif créé pour aider les enfants seuls ou timides à se faire des amis et à sentir inclus dans leur classe ou leur école. Il consiste en un banc ou un espace dédié dans la cour de récréation où les élèves qui se sentent isolés ou exclus peuvent s'asseoir et attendre que leurs pairs viennent les rejoindre).

Réponse du Directeur du Primaire

Cette question a été abordée en conseil des élèves de CM1 et CM2 le 4 décembre dernier. Plutôt qu'un banc, il a été proposé de créer un "espace rencontre" pour moins stigmatiser les enfants qui n'auraient pas d'amis".

La mise en place est prévue au prochain trimestre.

8.2 Questions des personnels

Question n° 1 : effectifs au collège

Les trois 6e seront à 27 en janvier.

Nous alertons à nouveau sur cette situation et réitérons les questions posées

=> Pour les années scolaires à venir et en général :

- **Peut-on avoir des garanties sur des effectifs maximum par classe ? si oui, combien, au maximum, par classe ?**
- **Serait-il possible en particulier d'anticiper, dès à présent, un passage à 4 divisions en 5ème pour la structure de l'année à venir en cas de maintien des effectifs actuels ?**

Réponse de la Proviseure

Question déjà posée et des réponses ont déjà été données. Pour rappel : une prévision d'effectifs au mois de décembre n'est pas sincère, la direction ne disposant pas de suffisamment d'éléments.

Question n° 2 : évolution des effectifs d'une année sur l'autre et traitement de l'information

Le PV CE du 14/11/2024 indique :

Effectifs stables par rapport à l'année dernière.

Nous notons toutefois une baisse des effectifs en maternelle compensée par une augmentation dans l'élémentaire et au lycée.

Le CR du Dialogue Social 01/10/2024, pour sa part indique :

Le Directeur administratif et financier présente ensuite la situation financière actuelle du LFIB, marquée par une diminution des effectifs d'élèves en cette rentrée 2024.

Cette baisse va se traduire par une réduction des recettes.

En conséquence, il informe que les marges de manœuvre budgétaires pour l'exercice 2025 sont extrêmement limitées.

=> Que devons-nous retenir :

- **augmentation, baisse, stabilisation des effectifs ?**
- **que la tendance retenue varie selon les besoins en arguments ?**

Réponse du Directeur administratif et financier

Il y a une stabilisation des effectifs à la rentrée de septembre 2024 mais avec une projection en baisse pour 2025 et qui se fait déjà sentir à partir de janvier (-14 élèves entre janvier 2025 et janvier 2024). Il y a deux familles nombreuses qui quittent le lycée pour raison de mutation professionnelle des parents et moins d'arrivées de nouveaux élèves. Une campagne de panneaux publicitaires a été lancée. Une matinée de portes-ouvertes de la maternelle est prévue le jeudi 30 janvier.

Question n° 3 : CR de la CHS / CHSCT du 27 novembre

Peut-on nous présenter, lors du CE du 16 décembre, le CR de la CHS / CHSCT du 27 novembre, puisqu'il a été décidé en CHS / CHSCT que les CR des réunions de ces instances seraient présentés en CE ?

Réponse de la Provisure

Nous avons déjà expliqué que ce sont les décisions qui doivent être présentées et non les comptes rendus. Il est bien évidemment prévu de présenter les chartes adoptées lors d'un prochain CE.

Question n° 4 : Accès PMR et réfection du sol dans la cour

Il a été indiqué en CHS / CHSCT que ces travaux étaient budgétés pour 2025, que l'accès PMR "pouvait être fait vite".

Mais 2025, c'est très vague. Cela pourrait même renvoyer à l'année scolaire 2025-2026.

=> Pourrait-on avoir des dates de travaux plus précises ? Ou, au moins, la garantie que ces travaux seront finis avant la fin de cette année scolaire ?

Réponse du DAF

Certains petits travaux peuvent être effectués pendant les vacances scolaires, en revanche concernant l'accès PMR ce n'est pas réalisable en 15 jours, ce sera fait pendant l'été 2025 par des prestataires.

Question n° 5 : hygiène

Comment sont vérifiées les fontaines à eau ?

Réponse du School Manager

La qualité de l'eau des fontaines de la cantine est vérifiée deux fois par an par le district, à l'occasion des inspections sanitaires de la cantine.

Nous effectuons aussi ponctuellement des vérifications nous-mêmes des autres fontaines à l'aide de kits de tests (généralement deux fois par an, mais il sera intéressant de formaliser un calendrier).

Question n° 6 : Réunions et conditions de travail des employés

La Direction a fixé beaucoup de réunions au milieu des trois semaines les plus épuisantes de l'année (fin novembre - début décembre)

=> Pourrait-elle veiller à mieux répartir la charge de travail des enseignants ?

=> Pourrait-elle envisager, notamment, de déplacer les présentations de la Charte de Protection de l'Enfance à la rentrée de janvier ?

Réponse du Directeur du Primaire

Encore une fois, la direction subit des injonctions contradictoires. Il est demandé à la fois de présenter au plus vite la charte et en même temps de ne pas prévoir de temps de présentation à cette époque de l'année scolaire. En outre, il y a une attente de la communauté scolaire pour la mise en œuvre de la charte et il est prévu pour la rentrée de janvier. En primaire, ce temps de réunion était prévu depuis septembre. La première réunion qui a eu lieu aujourd'hui n'a duré que 45 minutes. Dans tous les cas, il faudra une réunion de rattrapage en janvier pour les absents. Il s'agit d'une mise en place des protocoles qui n'existaient pas. Les membres du groupe de travail ont consacré depuis des mois du temps et de l'énergie pour élaborer ensemble les textes. Il faut fixer un calendrier et le respecter pour assurer l'avancement du dossier.

La trésorière du Bureau de l'APE confirme qu'il y a des parents qui se sont impliqués et ont beaucoup contribué à ce projet. La protection de l'enfance demande un engagement non négligeable de tous les membres de la communauté scolaire.

Les représentants des personnels expliquent que les personnels ne savaient pas que la charte et ses protocoles annexes devaient être mis en application en janvier. C'est un problème de communication et cela a généré des incompréhensions sur l'organisation des réunions durant cette période très chargée. La charte est au contraire très attendue. Ils demandent également si la charte est amendable.

Le Directeur du Primaire confirme que la charte et les protocoles peuvent évoluer au fur et à mesure.

Question n° 7 : projets et voyages scolaires - Rôle du Conseil du Second Degré

Le Conseil du Second Degré doit préparer les travaux du CE s'agissant notamment des projets et de l'organisation des voyages scolaires.

=> Maintenant que ce Conseil a été installé (CE du 14 novembre), pourquoi la Direction envisage-t-elle de faire valider en CE des projets et voyages scolaires (1) sans passer auparavant par le Conseil du Secondaire ?

Réponse de la Provisure

Le conseil du second degré a compétence sur toutes les questions qui relèvent du collège/lycée. Difficile de le réunir pour voter un seul voyage et refaire la même chose pour le voyage du premier degré. De plus, d'après les textes, le Conseil du second degré se réunit doit se réunir au moins deux fois par an sans préciser avant chaque CE.. Encore une fois nous sommes dans des injonctions contradictoires : réunir à cette époque de l'année un conseil du 2nd degré en plus de toutes les autres réunions.

Question n° 8 : accueil des élèves allophones

Les professeurs du second degré souhaitent que, face aux décisions prises d'accueillir des élèves à besoins particuliers, allophones notamment, des directives et stratégie claires en termes de pédagogie ainsi que des outils adaptés soient proposés :

=> Par exemple, quelle est la stratégie mise en place pour gérer les élèves du secondaire qui ne parlent pas français, afin de leur permettre de progresser ?

- scolarité adaptée, parcours spécifiques ?
- cours de FLE ?

Réponse de la Provisure

Ces questions d'ordre pédagogique doivent être traitées en conseil pédagogique.

Il est aussi prévu en janvier une réunion avec les membres élargis. Cette question peut être abordée.

Question n° 9 : Temps scolaire

=> Est-il possible d'inclure, dans les EDT des années à venir, une pause hebdomadaire d'une heure consécutive à la pause méridienne, afin de pouvoir y proposer diverses activités ?

Aujourd'hui, en l'absence d'un créneau dédié dans l'EDT, nous sommes contraints de rogner sur la pause méridienne, déjà trop courte (50') et très souvent les élèves ne sont pas au rendez-vous car, entre prendre le temps de manger et faire une pause, ou participer à une activité, le choix est vite fait.

Ce créneau hebdomadaire (par ex. de 13h-14h) permettrait d'offrir un menu d'activités ouvertes à tous (club théâtre, journal, activités sportives etc.), d'organiser des rencontres pour l'orientation (visite d' alumni, de représentants d'établissements du supérieur, visioconférence...) et plus largement de couper avec le rythme soutenu infligé aux élèves.

Réponse de la Provisure

Comme nous l'avons déjà précisé, un groupe de travail "règlement intérieur" est en train d'avancer sur toutes les questions liées à ces problématiques. La question sur la sortie des lycéens pendant la pause méridienne sera aussi discutée. En ce qui concerne les tenues, les élèves ont travaillé sur les illustrations.

Les travaux seront présentés en conseil du second degré.

Les personnels enseignants rappellent qu'il n'est pas prévu que le groupe de travail sur le règlement intérieur du secondaire s'empare de cette question : il a été convenu avec Mme la Provisseure que la réflexion serait menée par un groupe de travail dédié.

Question n° 10 : parking

Peut-on rappeler à tous que le parking deux-roues n'est pas un couloir de communication pour les piétons ?

Tous les jours, des familles, des enfants - et des enseignants - empruntent ce passage pour quitter le lycée alors qu'ils n'ont pas de deux-roues garé sur le parking...

Réponse du School Manager

Des nouveaux panneaux signalant l'interdiction aux piétons sont prévus depuis la rentrée de la Toussaint mais n'ont pas encore été réalisés. Cela sera fait.

Un autre sujet qui est très dangereux est l'absence de casque de protection d'élèves qui partent en moto, voire même des élèves qui portent des écouteurs en faisant du vélo. Une campagne de sensibilisation est nécessaire. La proviseure rajoute que les adultes doivent montrer l'exemple.

Un représentant des enseignants du secondaire propose de faire venir la police dans le soir pour distribuer des amendes aux personnes qui ne portent pas le casque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Mme Sasa CHAUVET
Secrétaire de séance



Mme Claire SALMON-BESNARD
Secrétaire Adjointe



Mme Dalila MESSEGHEM
Présidente du CE

